



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CÉRAMIQUE

## Centre Technique Industriel de la Céramique

Enregistré sous le numéro : 11 75 43331 75  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

### MODALITES PRATIQUES

#### INSCRIPTION :

L'inscription devient définitive à réception d'une confirmation écrite ou du bulletin d'inscription.  
La SFC accuse réception de la demande d'inscription auprès du stagiaire et établit une convention de formation.

#### CONVOCATION :

Une convocation est adressée au stagiaire et à l'employeur avec le programme de la formation, un plan d'accès ainsi qu'une suggestion d'hébergements proches de la SFC.

#### HORAIRES :

La formation débute le 04/04/2019 à 09h00 et se termine le 04/04/2019 à 17h00 à la SFC, 6-8 rue de la Réunion – ZA Courtaboeuf 6 91940 Les Ulis.

#### TARIFS :

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement (cours et délivrables) et le déjeuner.

#### MODE DE REGLEMENT :

Le règlement des frais de formation est à effectuer à l'inscription par chèque à l'ordre de la SFC.

#### FACTURE :

Après déroulement de la formation, une facture acquittée est adressée à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation si réception de leur accord de prise en charge.

#### DESISTEMENT :

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'une formation, de remplacer un stagiaire défaillant par un autre, en prévenant par fax au 01 64 46 70 28, par téléphone au 01 56 56 70 76 ou par e-mail : [parat.sfc@ceramique.fr](mailto:parat.sfc@ceramique.fr).

Aucun remboursement ne sera assuré en cas de désistement dans les 10 jours précédant la formation, ni en cas d'absence au début ou au cours de celle-ci.

#### ANNULATION :

La SFC se réserve le droit d'annuler avec préavis toute formation qui ne pourrait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales (notamment nombre de participants insuffisants). Vous serez prévenu dans les quinze jours précédant la formation, au plus tard.

#### PROPRIETE :

La SFC conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu des formations et journées techniques dispensées ainsi que sur la documentation fournie aux stagiaires et participants.

Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite.

#### ATTESTATION DE STAGE :

A l'issue du stage, la SFC envoie une attestation de stage en deux exemplaires à l'employeur et, le cas échéant, à l'organisme gestionnaire des fonds.

Contact renseignements, inscriptions et gestion de dossiers : **Maud Parat**

▶ Tel : +33(0)1 56 56 7076

▶ Fax : +33(0)1 64 46 70 28

▶ E-mail : [parat.sfc@ceramique.fr](mailto:parat.sfc@ceramique.fr)

6-8, RUE DE LA REUNION – LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX

TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28

E-mail : [soc.fr.ceram@ceramique.fr](mailto:soc.fr.ceram@ceramique.fr) - [www.ceramique.fr](http://www.ceramique.fr)

SIRET 784 601 783 00037 – APE 7120B

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 02 JANVIER 1930

Siège social : 23 rue de Cronstadt – 75015 PARIS – SIRET 784 601 783 00011 – APE : 7120B